

## 2021 DDCT 8 Adoption de la nouvelle charte du Budget participatif

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte des arrondissements adoptée lors du Conseil de Paris de novembre 2010 ;

Vu la charte du Budget participatif adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de novembre 2014 ;

Vu la charte parisienne de la participation citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris de décembre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Parisienne du Débat Public en date du 10 octobre 2018 ;

Vu la délibération citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris d'octobre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date des \_\_\_\_\_ par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation l'adoption de la nouvelle charte du Budget participatif ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Considérant que le Budget participatif est un dispositif évolutif construit en concertation avec les élus d'arrondissement, les agents de la Ville de Paris et les Parisiens eux-mêmes ;

Sur le rapport présenté par Madame Anouch Toranian, au nom de la 7ème commission,

Délibère :

Article 1 : La charte du budget participatif de la Ville de Paris, annexée à la présente délibération, est adoptée.